

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit le quatre juin à dix-neuf trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Mayet de Montagne, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Durantet, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 28 mai 2018,

Présents : M. Durantet Gilles, Lacroix Stéphane, Mme Renault Sylvie, M. Bargoin Jean-Paul, M. Rigolet Roland, Mme Bigay Françoise, M. Décabane Jean-Claude, Mme Riboulet Colette, Mme Mondière Catherine, Mme Marion Véronique, M. Audibert Christian, Mme Matichard Valérie, M. Dépalle Jean-François, Mme Douaillat Isabelle, M. Raymond Jean-Pierre, Mme Larivière Marie-Noëlle,

Excusé : M. Corre Jean-François représenté par Mme Larivière Marie-Noëlle

Absents : M. Basmaison David
Mme Bigay Laëtitia

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Douaillat Isabelle

Par suite d'une convocation en date du 28 mai 2018, Monsieur le Maire débute la séance du Conseil Municipal à 19 heures 30, procède à l'appel nominal de chaque élu et constate que la condition de quorum est remplie. Il propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal.

L'assemblée accepte les affaires inscrites à la lettre de convocation adressée à chacun :

- Travaux d'aménagement du centre-bourg – réalisation d'un emprunt
- Commissions communales
- Motion Bordeaux Lyon
- Motion de soutien au bassin Loire-Bretagne
- Admissions en non-valeur

QUESTIONS DIVERSES

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2014, l'assemblée prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

- DM n°3/2018 – Signature d'un contrat d'entretien pour l'élèveur de la Mairie avec la SARL MAIA sise à LEZOUX (63190) pour un montant de 218 € H.T annuel, révisable selon l'indice des prix à la consommation.

📁 Réalisation d'un emprunt de 200 000 € auprès du Crédit Agricole Centre France destiné à financer le programme de travaux d'aménagement du Centre-Bourg selon les caractéristiques qui suivent :

Taux fixe à 1,80 %

Durée : 20 ans

Echéances : trimestrielles constantes

📁 Madame Françoise BIGAY est désignée pour faire partie des commissions :

- Commission "Ressources Humaines"
- Commission "Affaires scolaires"

Elle conserve aussi son poste de délégué du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la motion concernant la ligne ferroviaire BORDEAUX LYON :

Il **demande** au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

-1 D'engager avec l'Etat et la SNCF la négociation pour parvenir à la réouverture totale de la ligne historique Bordeaux Lyon, via Montluçon, Commentry, Gannat, Saint Germain des Fossés et Roanne.

-2 D'engager dès 2018 les travaux nécessaires, particulièrement dans l'Allier (section Montluçon Gannat Saint-Germain des Fossés)

-3 De répondre favorablement à la région Nouvelle Aquitaine désireuse d'une liaison continue entre les deux capitales régionales et désenclavant les territoires du Massif Central.

Le Conseil Municipal, soutient le Comité de Bassin Loire-Bretagne contre les mesures introduites par la Loi de Finances 2018 portant diminution des recettes des Agences de l'Eau

Admission en non-valeur des sommes suivantes :

Objet	MONTANT
Comptabilité principale - Exercice 2013	37,50 €
Comptabilité principale - Exercices 2016 et 2017	228,20 €
Assainissement - Exercices 2014 et 2015	221,76 €
Assainissement - Exercice 2015	144,32 €
Assainissement - Exercice 2016	73,92 €
Assainissement - Exercice 2016	44,00 €
TOTAL	749,70 €

L'admission en non-valeur d'une créance a pour résultat d'apurer les prises en charge, elle ne libère pas pour autant le redevable, le recouvrement pouvant être repris si le débiteur revient à meilleure fortune

10 abstentions : M. Stéphane Lacroix, Mme Sylvie Renault, Mme Françoise Bigay, Mme Véronique Marion, M. Christian Audibert, Mme Valérie Matichard, Mme Isabelle Douaillat, M. Jean-Pierre Raymond, Mme Marie-Noëlle Larivière (2 voix)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu pour être affiché le 6 juin 2018, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Le Mayet de Montagne, le 6 juin 2018

Le Maire,
Gilles DURANTET

